

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01112 Numéro SIREN : 884 512 740 Nom ou dénomination : AARON INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2024 sous le numéro de dépôt 1468

DÉPÔT DU

29 FEV. 2024

certifié conforme à l'original

2023

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des Impôts)

Remplir à date du service

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

N°

Formulaire à déposer

en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

REÇU LE

14 DEC. 2023

GREFFE du TRIBUNAL
du COMMERCE de FREJUS

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	
--------------------	------------	------------	------------	--

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AARON INVEST			
SIRET	8 8 4 5 1 2 7 4 0	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1350 BOULEVARD DARBY 83700 ST RAPHAEL			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	CONSEIL	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: 6/12/2023
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:	Lieu: ST RAPHAEL
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président Rie COHEN
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire:

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AARON INVEST										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		1350 BOULEVARD DARBY 83700 ST RAPHAEL											
SIRET		8 8 4 5 1 2 7 4 0											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 8 6 2 2					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028		030								
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044		048								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072	7 518	074		7 518						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084		086								
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	7 518	098		7 518							
Total général (I + II)		110	7 518	112		7 518							
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				500						
	Écarts de réévaluation		124										
	Réserve légale		126										
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131				12 437						
	Report à nouveau		134										
	Résultat de l'exercice		136				(5 490)						
	Subventions d'investissement		137										
	Provisions réglementées		140										
Total I		142				7 447							
Provisions pour risques et charges		Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166										
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169				71						
Produits constatés d'avance		174											
Total III		176				71							
Total général (I + II + III)		180				7 518							
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	7 518	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en l'liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS AARON INVEST		Néant ☐ *		
				Exercice clos le		31 12 2022		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215	214		
			Services *	intracommunautaires	217	218	2 509	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		2 509		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		7 643	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243	356	244	356		
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		7 999		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(5 490)		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(5 490)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	5 490	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324					
	Divers * dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		354	5 490	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		5 490			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS AARON INVEST						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise AARON INVEST				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
			Dotations		Reprises					
Fonds commercial			681		683					
Autres Immobilisations incorporelles			700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains			710		715		2			
Constructions			720		725		3			
Installations techniques, matériel et outillage			730		735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers			740		745		5			
Matériel de transport			750		755		6			
Autres immobilisations corporelles			760		765		7			
TOTAL			770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			380	
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	3 301
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	966
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise Investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AARON INVEST		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2022.....		et clos le : 31/12/2022.....		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376	0.00		
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	2 509		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	2 509		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	7 643		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	7 643		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	(5 134)		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au C6)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le		3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN		8	8	4	5	1	2	7	4	0		
Dénomination de l'entreprise AARON INVEST																						
Adresse (voie) 1350 BOULEVARD DARBY																						
Code postal		8	3	7	0	0	Ville		ST RAPHAEL													
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										904	50

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions										
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										

Forme juridique	Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions										
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										

Forme juridique	Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions										
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										

Forme juridique	Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions										
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	COHEN	Prénom(s)	ELIE
Nom marital	COHEN	% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance :	Date	22/09/1951	N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°	1350	Voie	BOULEVARD DARBY	
Code postal	83700	Commune	ST RAPHAEL	Pays	FR

Tire (2)	Nom patronymique																																	
Nom marital											% de détention											Nb de parts ou actions												
Naissance :	Date											N° Département	Commune											Pays										
Adresse :	N°											Voie																						
Code postal											Commune											Pays												

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Certifié conforme
à l'original*

ANNEXE

Cet exercice a eu une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 6 décembre 2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|--------|
| - agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| - installations agencements | 5 ans |
| - matériel et outillage industriel | 5 ans |
| - matériel de transport | 5 ans |
| - mobilier de bureau et informatique | 4 ans |
| - mobilier de bureau | 10 ans |

b) stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût moyen unitaire pondéré » CUMP

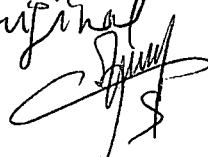
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

c) créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation ni de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

*Certifié conforme
à l'original*


AARON INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 1350 Boulevard Darby – 83700 Saint Raphaël

R.C.S. FREJUS 884 512 740

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLÉE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois et le 6 décembre,
à 11 heures

L'actionnaire unique s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la présidence.

Monsieur Elie COHEN, président, préside l'assemblée.

Est présent à cette réunion :

- | | |
|---|-------|
| – Monsieur Elie COHEN, propriétaire de cinq cents actions, ci | 500 |
| | ----- |
| – Total des actions présentes : 500, ci | 500 |

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la présidence sur la situation de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus à la présidence.
- Questions diverses

Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la présidence
- le bilan, les comptes de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Lecture est ensuite donnée des rapports de la présidence et du texte des résolutions proposées au vote de l'actionnaire unique.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte.

La discussion étant close et personne ne prenant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

CZ

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence et pris connaissance des comptes résultat et du bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, les approuve, tels qu'ils ont été présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

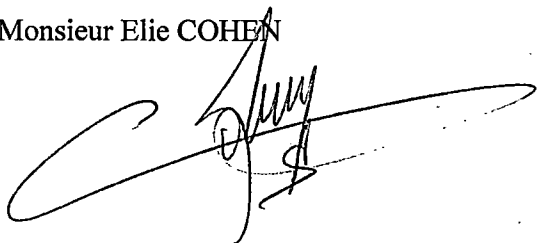
La perte de l'exercice s'élève à 5.490 euros,

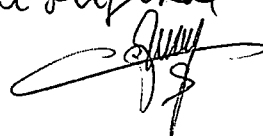
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'actionnaire unique.

Monsieur Elie COHEN

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elie Cohen', written over the printed name.A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

*Certifié conforme
à l'original*


AARON INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 1350 Boulevard Darby – 83700 Saint Raphaël

R.C.S. FREJUS 884 512 740

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre appréciation.

Pour votre information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- rapport spécial sur les conventions
- comptes annuels
- texte des résolutions soumises au vote.

**I- COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA PRESIDENCE AINSI QUE DE
L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

A – Fonctionnement de la société

Au cours de l'exercice écoulé, un chiffre d'affaires hors taxes de 2.509 euros a été réalisé.
Les charges d'exploitation se sont élevées à 7.999 euros
Le résultat dégage une perte nette de 5.490 euros

B – Opérations concernant l'actif net comptable immobilisé

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été procédé à aucun investissement

C – Les capitaux propres

Ils sont positifs à 7.447 euros

II PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de l'exercice s'élève à 5.490 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidence

